



Service de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
Extrait du règlement de facturation et de tarification 2018
REDEVANCE INCITATIVE

A prendre en considération à partir du 1^{er} janvier 2018 (réf. : Conseil Communautaire du 11 décembre 2017) :

- **Pour les particuliers : passage de 18 à 15 levées forfaitaires** pour la collecte des déchets ménagers ultimes (ordures ménagères) incluses dans la part fixe de la Redevance Incitative pour les contrats « bacs »,
- **Pour les professionnels/bailleurs/administrations** : maintien de la facturation au nombre réel de levées inhérentes à la collecte des déchets ménagers ultimes (ordures ménagères),
- **Passage du camion de collecte en C0.5 (une fois par quinzaine) pour les déchets ménagers ultimes (ordures ménagères)** dans les secteurs ruraux ou assimilés ruraux pour les particuliers, avec maintien du passage en C1 (une fois par semaine) et en C2 (2 fois par semaine) dans certains autres secteurs du territoire,
- **Instauration d'une collecte spécifique en C1 (1 fois par semaine) des déchets ménagers ultimes (ordures ménagères)** pour les professionnels liés à l'alimentaire (restaurants, centres d'hébergement, cantines scolaires,...) ou cas particuliers dans les secteurs ruraux ou assimilés ruraux passés en C0.5,
- **Suppression de la facturation obligatoire d'un rouleau de sacs rouges** pour la collecte des déchets ménagers ultimes (ordures ménagères) dans la part fixe de la Redevance Incitative pour les contrats « sacs » (**tous les sacs rouges sont vendus en régie**),
- **Intégration des communes d'ARCY-SUR-CURE, BOIS-D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE** dans le périmètre de la facturation et la tarification de la Redevance Incitative en lieu et place de la Redevance des Ordures Ménagères,
- **Nouvelles grilles tarifaires** (une pour les particuliers et une pour les professionnels-bailleurs-administrations) fixant une part abonnement unique + les coûts des levées et des sacs rouges,
- **Vente et dotation de sacs** : la vente en régie des rouleaux de sacs rouges (déchets ménagers ultimes) et la dotation gratuite des sacs bleus ou jaunes (déchets ménagers recyclables) s'effectuent au siège de la Communauté de Communes (9, rue Carnot 89200 AVALLON) ou lors des permanences qui pourraient être organisées ponctuellement au siège de la Communauté de Communes, dans les déchetteries ou dans les communes.

Pour obtenir le règlement complet de facturation et de tarification 2018 de la Redevance Incitative :

- Au siège de la Communauté de Communes sise 9, rue Carnot 89200 AVALLON (du lundi au vendredi de 8 heures 30 - 12 heures et 13 heures 30 - 17 heures, hors jours fériés),
- A la mairie de votre domicile,
- Par demande par mail à « environnement.ccavm@orange.fr »,
- Sur le site de la Communauté de Communes : cc-avm.fr.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
9 rue Carnot - 89200 AVALLON

☎ : 03.86.34.93.12 - Fax : 03.86.34.93.13 – environnement.ccavm@orange.fr - www.cc-avallonnais.fr

Grilles tarifaires 2018

Particuliers

GRILLE TARIFAIRE POUR LES USAGERS ÉQUIPÉS BAC(S)						
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	Part abonnement	Part contenant	Part fixe	Part variable
			(A)	(B)	(A+B)	Coûts levées supplémentaires à compter de la 16ème levée
120 litres	15	3.20	92.00 €	48.00 €	140.00 €	4,80 €
240 litres	15	6.40	92.00 €	96.00 €	188.00 €	9.60 €
360 litres	15	9.60	92.00 €	144.00€	236.00 €	14.40 €
770 litres	15	20.50	92.00 €	307.50 €	399.50 €	30.75 €
GRILLE TARIFAIRE POUR LES USAGERS NON ÉQUIPÉS EN BAC						
Part abonnement				92.00 €		
TARIFS DES SACS ROUGES*						
Volume sacs rouges		Nombre de sacs par rouleau		Coût d'un rouleau		
30 litres		20 sacs		15.00 €		
50 litres		20 sacs		25.00 €		
110 litres		20 sacs		55.00 €		

*Les sacs bleus ou jaunes pour la collecte des déchets ménagers recyclables en porte à porte sont inclus dans la part abonnement et distribués gratuitement (volume : 30 ou 50 litres).

Professionnels / Bailleurs / Administrations

GRILLE TARIFAIRE POUR LES REDEVABLES ÉQUIPÉS EN BAC(S)		
Volume contenants	Part abonnement	Part variable
		Facturation au nombre réel de levées
120 litres	92.00 €	3.20 €
240 litres	92.00 €	6.40 €
360 litres	92.00 €	9.60 €
770 litres	92.00 €	20.50 €
GRILLE TARIFAIRE POUR LES REDEVABLES NON ÉQUIPÉS EN BAC		
Part abonnement		92.00 €
TARIFS DES SACS ROUGES*		
Volume sacs rouges	Nombre de sacs par rouleau	Coût d'un rouleau
30 litres	20 sacs	15.00 €
50 litres	20 sacs	25.00 €
110 litres	20 sacs	55.00 €

*Les sacs bleus ou jaunes pour la collecte des déchets ménagers recyclables en porte à porte sont inclus dans la part abonnement et distribués gratuitement (volume : 30 ou 50 litres).